

FAIRE ENTRER LE CLIMAT EN DÉMOCRATIE

Le Pacte civique est un collectif de citoyens et d'associations, transpolitique et transpartitien qui s'appuie sur quatre valeurs : créativité, sobriété, justice et fraternité. Il publie régulièrement des analyses sur les défis de la société.

Faire entrer le climat en démocratie : quel est le sens de cette formule qui sonne comme un slogan ? Il s'agit, en réalité, d'une ambition qui nous concerne tous car les perspectives de réchauffement climatique et de réduction de la biodiversité menacent la planète de nos enfants et petits-enfants. Si le constat est clair et la nécessité de passer à l'action, urgente, en revanche, les décisions à prendre et les comportements à changer ne suscitent pas suffisamment d'adhésion volontaire. C'est là où le principe actif de la démocratie est irremplaçable. Il est le chemin le plus sûr et le plus efficace car, on le sait, les mesures autoritaires ou punitives, dans la longue durée, ne marchent pas. Mais alors, comment faire ? Et sous quelle forme ? Nous vivons en ce moment en France une expérience intéressante en ce qu'elle allie deux formes de démocratie – démocratie représentative et démocratie participative ou délibérative – même si le processus est loin d'être abouti. Deux formes d'expression démocratique pour un même sujet, le climat, se présentent à nous : une convention citoyenne pour le climat, tenue entre octobre 2019 et juin 2020 et une loi "Climat et résilience", issue du processus précédent et qui vient d'être adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale. L'intérêt est de voir comment se sont articulés ces deux moments démocratiques.



© Jacky Richard

Jacky Richard
Coordinateur du Pacte civique

UNE DÉMARCHE INÉDITE

La Convention citoyenne pour le climat (CCC) a été unanimement saluée comme un exercice inédit et exemplaire de démocratie délibérative : 150 citoyens tirés au sort selon une méthodologie rigoureuse ont proposé 149 mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre "d'au moins 40 % d'ici 2030 (par rapport à 1990) dans un esprit de justice sociale". Ils ont bénéficié d'une formation de base et du concours d'experts des multiples questions abordées. Point n'est besoin de revenir sur l'importance et la qualité

du travail déployé par les 150 conventionnels qui se sont réunis au Conseil Économique Social et Environnemental (Cese) pendant sept sessions de travail. La richesse des propositions et leur cohérence ne font pas de doute. Elles sont classées selon cinq thématiques : se loger, se nourrir, se déplacer, consommer, travailler et produire⁽¹⁾.

Mais que sont devenues les 149 propositions ? On notera que seules 40 % sont de nature législatives, 10 %, de nature réglementaire, 20 % sont transcrites dans le projet de loi de finances 2021, 5 % relèvent de négociations européennes ou internationales et enfin, 25 % de propositions émanent à "d'autres modalités" (consignes aux préfets, stratégies nationales, plans d'actions). Plusieurs sujets sont sensibles : transport aérien, rénovation thermique des logements, transport de marchandises, plastique, artificialisation des sols et agriculture.

En promettant de soumettre "sans filtre" les propositions au vote du Parlement, à référendum ou à application réglementaire, Emmanuel Macron a certes donné un formidable élan à la Convention mais a aussi préparé bien des désillusions car, au fond, sa promesse n'était guère tenable, notamment dans le cadre d'un débat parlementaire, respectueux des prérogatives du Parlement.

Le projet de loi "Climat et résilience" présenté en conseil des ministres comp-



© iStock

trait 69 articles ; la loi votée par l'Assemblée nationale en comporte plus de 200. Plus de 7 000 amendements ont été déposés (dont 25 % ont été déclarés irrecevables, ce qui est assez inhabituel pour un projet de loi), preuve des clivages que ce sujet cristallise. Le texte vise à toucher beaucoup d'aspects de la vie quotidienne et prévoit une série de mesures significatives comme l'interdiction des vols intérieurs en cas d'alternatives en train de moins de 2 h30 (la CCC prévoyait 4h), l'interdiction de la mise en location de passoires thermiques entre 2025 et 2034 (la CCC prévoyait une obligation générale aux propriétaires), la création de zones à faible émission de particules fines et d'oxyde d'azote dans les agglomération de plus de 150 000 habitants, la création d'un délit d'écocide (la CCC prévoyait un crime). Plusieurs dispositions ont donné lieu à d'âpres débats jusqu'au sein de la majorité, comme les repas végétariens

dans les cantines ou encore la fin de l'exonération fiscale sur le gazole routier (suppression en 2030).

MANQUE D'AMBIITION ?

Le texte a été vivement critiqué par les écologistes, les associations environnementales qui déplorent le "manque d'ambition" du texte et le "détricotage" des propositions de la Convention. Le principal reproche est que les mesures qu'il préconise ne permettent pas d'atteindre les objectifs que la France s'est assignée à l'horizon 2030. Des représentants patronaux aux ONG en passant par les militants écologistes et les puissants lobbys des professionnels, les pressions contradictoires ont été fortes sur le gouvernement et les députés de la majorité qui ont voulu défendre, quant à eux, "un texte équilibré", ambitieux mais sans risquer de casser la croissance attendue dès après la crise sanitaire. On regrettera que les compromis trou-

vés aient trop souvent édulcoré les propositions initiales.

Quoi qu'il en soit la Convention pour le climat restera, par le message fort qu'elle a envoyé, un moment inédit qui aurait vocation à être répliqué. Elle a incontestablement contribué à la prise de conscience de l'impérieuse nécessité d'un changement profond tant de l'organisation des rapports sociaux et de l'économie de notre pays, que de nos façons de vivre.

Le succès du processus et l'écho dans le pays qu'il a rencontré renforcent la pertinence de cet outil pour répondre aux aspirations de nos compatriotes, et renouveler la qualité de notre démocratie sans pour autant dénier le rôle des institutions de la démocratie représentative. ■

(1) Pour une analyse et un commentaire des 149 mesures, voir *La Convention citoyenne pour le climat ; Les livrets du Pacte civique*, n° 3, novembre 2020 ; www.pactecivique.fr